



✍ Edito

L'actualité sociale, dense, mérite bien un numéro spécial.

Tout d'abord, la réforme des retraites. Ses dispositions ont été entérinées en fin d'année dernière et largement relayées par les médias et les revues spécialisées. Il nous a paru intéressant de consacrer une large place à cette réforme, avec un double focus sur ses principaux impacts pour votre entreprise et ses salariés.

Par ailleurs, notre fiche technique est dédiée aux dernières dispositions de la Loi de financement de la Sécurité sociale 2011.

J'espère que ces différents éclairages vous permettront de « rendre simple » le pilotage de vos assurances complémentaires.

Enfin, comme chaque trimestre, nous vous tenons informés de l'actualité de Verlingue. Vous le verrez, nous avons été primés pour notre innovation managériale, une vraie fierté que nous voulions partager avec vous.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau Verlingue Infos, ainsi qu'une excellente année 2011 !

Jacques Verlingue

📰 ACTUALITÉ SOCIALE

Réforme des retraites : quels impacts pour vos régimes sociaux ?

La loi du 9 novembre 2010 a pour objectif de permettre un retour à l'équilibre financier des régimes de retraite en 2018. Il est fort probable qu'une nouvelle réforme soit nécessaire à cette échéance pour maintenir l'équilibre au-delà de 2020.

La presse s'est largement fait l'écho de l'objectif principal de cette réforme et de ses conséquences. Toutefois, il nous semble utile d'apporter un complément d'information sur ses principaux effets « collatéraux » pour l'entreprise, et plus particulièrement sur les régimes de prévoyance et d'épargne collective.



cours d'indemnisation, se traduit par une charge supplémentaire moyenne estimée à 15 % des cotisations arrêt de travail.

Bien entendu, ces majorations sont variables notamment du fait des résultats des régimes et de la démographie de l'entreprise. Seule une analyse précise de la population assurée et des comptes de résultats, indépendante de celle de l'assureur, permet de valider ou de négocier les prétentions de celui-ci.

📄 SOMMAIRE

Réforme de la retraite	p. 1
Parole d'expert	p. 2 et 3
Actualité Verlingue	p. 4

Fiche Technique : LFSS 2011 : les principales mesures à retenir

Quels impacts sur les régimes de prévoyance ?

Le recul progressif de l'âge de départ en retraite de deux ans entraîne un allongement de la durée de paiement des prestations en cas d'arrêt de travail des contrats prévoyance. Cet allongement, tant pour les sinistres à venir que pour les personnes en

Quels impacts en cas de résiliation d'un régime de prévoyance ?

Le deuxième impact majeur est lié au besoin de provisionnement complémentaire pour les risques en cours. Il est consécutif à la faculté qu'a donnée le législateur aux assureurs d'étaler cette charge sur six ans.

En effet, la loi permet aux assureurs, en cas de résiliation, de demander une indemnité compensatrice équivalente à la différence entre le montant des prestations à constituer et celles déjà constituées ; de manière à pouvoir poursuivre le paiement des prestations jusqu'au nouveau terme (soit le nouvel âge de départ en retraite). Pour le calcul des provisions, un arrêté du 24 décembre 2010 fixe les tables légales à utiliser.

Pour éviter un gel du marché, les pouvoirs publics ont prévu que cette indemnité ne serait pas exigible si l'intégralité des engagements au titre des garanties incapacité, invalidité et décès était reprise par le nouvel assureur. Dans ce cas de figure, les provisions constituées chez l'assureur résilié sont transférées au nouvel assureur. Il est à noter que cette position est validée par une note de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance du 23 décembre 2010.



À ce jour, certains assureurs semblent demeurer très réticents à « abandonner » leurs provisions (peut-être trop généreusement calculées...). Si ces derniers maintenaient cette position, on peut

PAROLE D'EXPERT

Maître Gilles Briens, Fromont Briens & Associés



Quel regard portez-vous sur la réforme des retraites ?

C'est une occasion manquée ! Au lieu de faire une réforme structurelle, unifiant les différents régimes en France, on a colmaté les brèches. Au mieux, on devra renégocier dans les 5 ans, plus probablement dans les 3 ans à venir. Il suffit de lire le 7^{ème} rapport du COR* pour en avoir la confirmation. On aurait pu en profiter pour mettre en place le système en points, préconisé par ce rapport et qui, à terme, est la seule solution. La loi elle-même renvoie d'ores et déjà à cette négociation, ce qui est une forme d'aveu...

* COR : comité d'orientation retraite

Quel est le principal conseil que vous donneriez à un DRH pour en aborder les conséquences de façon optimale ?

Bizarrement, le DRH doit s'intéresser en premier lieu aux conséquences de la réforme sur... ses régimes de Prévoyance ! Il y a, d'une part, la question délicate de la constitution des provisions techniques supplémentaires liée à l'allongement des carrières ; d'autre part, le nouveau rôle que va jouer l'assurance incapacité - invalidité, dès lors qu'il n'est plus possible de mettre des salariés à la retraite avant 70 ans, et que les préretraites ne sont plus une solution. Attention, donc, au contrôle des coûts !

penser alors qu'ils auraient à conserver la totalité du risque et à financer le complément de provisions sur leur fonds propres.

Quels impacts sur les régimes de retraite ?

Par cette loi, les pouvoirs publics prennent acte du nécessaire complément à apporter aux régimes de retraite obligatoires. Ils encouragent l'épargne retraite et l'épargne salariale grâce à différentes mesures ; notamment en favorisant les versements volontaires des salariés.

C'est ainsi que les droits inscrits dans un compte épargne temps (CET), ou les jours de repos non pris lorsqu'il n'existe pas de CET dans l'entreprise, peuvent alimenter un régime de retraite à cotisations définies en bénéficiant d'exonérations sociales et fiscales.

Les versements individuels et facultatifs sont également autorisés sur ces mêmes régimes, en franchise d'impôt et dans la limite de déductibilité du PERP.

Toujours dans l'optique de faire bénéficier au plus grand nombre des dispositifs de retraite, des contraintes ont été instaurées pour les

régimes à prestations définies limités à une catégorie de personnel. Pour mettre en place ou faire perdurer ces régimes catégoriels, il est nécessaire de proposer à l'ensemble des salariés un PERCO ou un régime de retraite à cotisations définies.

Des enjeux financiers et sociaux fondamentaux découlent de la réforme des retraites, tant pour les entreprises que pour leurs salariés. Avant toute prise de décision, une étude approfondie et personnalisée, propre à chaque entreprise est donc indispensable.

EN SAVOIR PLUS

0 820 260 260

(0,188 € TTC / min)

ou contactez votre Chargé de Clientèle

www.verlingue.fr

PAROLE D'EXPERT

Yann Quéré, Actuaire (Verlingue)



La réforme introduit une modification structurelle du risque. Quels sont, pour vous, les principaux enjeux ?

Le surcoût global de la réforme pour les assureurs sur les sinistres en cours (augmentation nécessaire des provisions déjà constituées) a été estimé à 4 milliards d'euros. Le coût des sinistres à venir devrait conduire, quant à lui, à une majoration du coût du risque de plus de 15 %.

Les entreprises doivent donc être accompagnées pour mieux appréhender les demandes des assureurs. Nous pouvons leur apporter les données de nature à les aider dans leur choix entre les différentes hypothèses proposées, parfois trop prudentes ou inadaptées au contexte spécifique de l'entreprise.

Comment accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de cette réforme ?

Différents moyens permettent d'éclairer les entreprises dans la compréhension de cette réforme, qui est très complexe et les oblige à entrer au cœur de la technique d'assurance. Le premier est sans nul doute la pédagogie mise en œuvre pour « rendre simple ». Au-delà, en nous appuyant sur des outils de reporting et de modélisation actuarielle, nous pouvons estimer le coût du sinistre à venir, évaluer les provisions de sinistres et les indemnités de résiliation, calculer le coût des revalorisations futures des sinistres en cours (à charge du nouvel assureur en cas de changement)...



ACTUALITÉ VERLINGUE

Innovation managériale : the winner is ...

La Société Générale et le Nouvel Ouest ont organisé les trophées « Les Chênes du Grand Ouest », 135 entreprises y ont concouru.

Les membres du jury ont voté à l'unanimité : Verlingue est LE lauréat du « Trophée de l'innovation managériale 2010 » !

Jacques Verlingue a ainsi reçu le prix des mains de Frédéric Oudéa, PDG de la Société Générale.

Le jury, composé d'entrepreneurs, a récompensé la forte dimension humaine de notre entreprise et nos valeurs, facteurs d'attractivité et de réussite.

Ce trophée de l'innovation managériale valorise plus particulièrement deux axes de notre politique RH : notre **fort investissement dans le développement des compétences** de l'ensemble de nos collaborateurs (7 % de la masse salariale sont investis dans la formation dispensée au sein de notre Campus et de notre Université des Managers), mais aussi les très **nombreuses actions engagées autour du plaisir au travail**.

Résultats gagnants : le turnover est 2,5 fois inférieur au standard du secteur, le taux de cooptation remarquable et la mobilité et les promotions internes croissantes.



Easy@ccess Protection sociale : un succès confirmé



45 % de nos clients utilisent déjà notre nouvel extranet dédié à la Protection sociale, déployé l'été dernier.

Toutes les fonctions sont utilisées : visualisation de documents tels que les résumés de garanties, édition de listes d'adhérents...

Les plus plébiscités visent les radiations et pré-affiliations en ligne en Frais de santé et les déclarations d'arrêt de travail avec la possibilité de joindre les pièces justificatives en Prévoyance.

Des fonctionnalités conçues avec et pour nos clients qui facilitent la gestion R.H. au quotidien !